

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2025
Affichage : 01/10/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	14	18

Date de la convocation : 17 septembre 2025

Date d'affichage de l'ordre du jour : 17 septembre 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le 25 septembre à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Madame Claude BOULIER, Monsieur Michel BRUNG, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Vincent GAUDICHON, Madame Annick KOEHLER, Madame Annie LECOQ, Madame Amélie NÉE, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Daniel RAIMBAULT, Madame Géraldine SAHUT et Madame Christine TALBOT.

Absents excusés :

Madame Mélanie DECURE, Madame Nathalie DELESTRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Rémy JAMES a donné pouvoir à Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Daniel PELFRÈNE a donné pouvoir à Monsieur Vincent GAUDICHON, Monsieur Frédéric POTHÉRAT a donné pouvoir à Madame Géraldine SAHUT.

Secrétaire de séance :

Madame Annick KOEHLER a été nommée secrétaire de séance.

2025 / 34 – CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES MAISONS SENIORS »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2021/40 du 16 avril 2021 portant création du budget annexe « Gestion des maisons seniors » ;

Considérant que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent de fonctionnement (2 808,49 €) et du déficit d'investissement (68 853,62 €) au budget principal de la commune ont été réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2025 ;

Considérant que ce budget ne présente plus de mouvements et que pour clore définitivement ce dossier, il convient de procéder à l'intégration du résultat 2025 au budget principal de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Autorise la clôture du budget annexe « Gestion des maisons seniors » ;**
- **Décide le reversement du solde du budget annexe « Gestion des maisons seniors » au budget principal 2026 de la commune, lorsque le Compte Financier Unique (CFU) 2025 aura été édité et validé par la Trésorerie de Montville.**

La secrétaire de séance, Annick KOEHLER



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

